



Express-in**FO**

CHSCT Ministériel du 2 juillet 2020

Retrouvez notre déclaration liminaire en fin de compte-rendu

Phase 3 du PRA ministériel déconfinement

Avec la levée annoncée de l'état d'urgence au 11 juillet, **Force Ouvrière** attire l'attention de l'administration sur les répercussions des annonces gouvernementales qui ont lieu au fil de l'eau depuis le 11 mai dernier. La réouverture des écoles annoncée le 22 juin ne doit pas entraîner l'impossibilité aux parents des enfants de moins de 16 ans de recourir à des ASA ou télétravail pour la garde d'enfants qui ne peuvent être accueillis dans les écoles, structures péri-scolaires ou de loisirs pendant cette fin d'année scolaire et jusqu'au 10 juillet. La levée de l'état d'urgence ne doit pas remettre en cause la teneur et le cadre du PRA ministériel. **Force Ouvrière** demande de le rappeler aux services : **le télétravail reste la règle pour un retour progressif « à la normale » d'ici le mois de septembre.**

Force Ouvrière a exigé ces rappels des mesures visant à préserver la santé physique et mentale de tous les agents. La situation des personnes vulnérables reste particulièrement à préciser pour la prise en compte au-delà du 10 juillet, notamment avec les décrets d'application qui accompagneront la loi en cours d'examen à l'Assemblée Nationale.

Démarche RPS spécifique aux DIR et à VNF

Une démarche diagnostic engagée auprès des DIR volontaires sur une thématique sensible qu'est le suicide. **Force Ouvrière** attend le passage à la phase d'actions qui est indispensable dans le cadre d'une démarche plus globale sur les RPS et dans un domaine d'activités où le sujet n'est pas toujours sérieusement pris en compte.

Retour d'expérience (Retex) sur la gestion de l'incendie Lubrizol

Force Ouvrière a demandé lors du précédent CHSCT-M ce retex indispensable sur l'accident Lubrizol. Si le point est bien inscrit au présent ordre du jour, **Force Ouvrière** déplore que les seules sources d'informations dont les représentants disposent sont d'origines parlementaires et médiatiques. Présenté par le DGPR, le retour sur cet épisode semble une nouvelle fois l'occasion de plébisciter les restructurations et de ne montrer que la réactivité des services. Oui, mais... **Force Ouvrière** est revenue sur la gestion de cet épisode, ses impacts sur le domaine d'activités des ICPE, mais aussi sur les impacts pendant et post-confinement sur l'ensemble de la filière inspections.

Réponses générales apportées en ouverture de séance

Aux déclarations liminaires des OS, Mme la Secrétaire Générale souligne que la forme de la visioconférence est le meilleur moyen de tenue de cette instance au regard des attentes de chaque OS.

Concernant les diverses démarches RPS, Mme la SG renvoie la demande de présentation de l'étude du CEREMA au CHSCT-M aux seules instances de cet EP.

Les OS du CEREMA ont été reçues en intersyndicale au cabinet de la Ministre la semaine dernière avec la présentation de ce rapport ⇒ il convient de rester attentif aux suites données par la Ministre pour répondre aux attentes des personnels.

Alerte attaque à la Défense cette semaine : si les agents de l'Arche et de la Tour Séquoia ont été tenus confinés et informés de l'avancement des phases de gestion de cet événement, il est souligné que les agents du plot I (permanences syndicales et associations, notamment) ont été oubliés. Mme la SG en a pris acte et se rapprochera de la direction ayant piloté cet événement.

Pour en savoir plus sur les débats...

Point n°1 : Approbation des PV des séances du CHSCT-M des 23 janvier, 6 mars, 17 mars et 27 mars

L'approbation des PV est reportée à une date ultérieure puisque ces derniers n'ont pas été adressés aux membres au préalable..

Ils seront adressés sans attendre une prochaine séance en fonction de leur établissement et ne pourront être approuvés que lors d'un prochain CHSCT.

Point n°2 : Evolution de la situation sanitaire et de la reprise des activités pour le pôle ministériel (pour information) Phase 3 du PRA ministériel !

Les positions de FO :

Au fil des points de situation des positions administratives des agents du pôle ministériel, une diminution progressive du nombre d'agents en télétravail est constatée avec un taux qui est désormais de 35 % au 30 juin.

Alors que la consigne de la SG aux services reste que « Le télétravail est la norme ! », les derniers discours présidentiels sont passés par là, laissant presque entendre que la situation était revenue à la normale.

En tout cas pas du point de vue de la protection des salariés...

Ce qui engendre une pression préfectorale sur l'ensemble des services de l'État pour un retour généralisé et forcé en présentiel total. Cette banalisation institutionnalisée de la période pour afficher une reprise d'activité qui ne s'est jamais arrêtée, explique la remontée d'un relâchement général en matière de gestes barrières. **Force Ouvrière alerte sur ce point et sur la responsabilité de l'État employeur pour préserver ses agents et demande que les situations individuelles soient prises considération, même lors de la levée de l'état d'urgence : personnes vulnérables, garde des enfants ...**

Le présentiel a augmenté, quant à lui, de manière très importante (pour atteindre 47 %, hors DGAC et EP). Et le croisement des 2 courbes a donc logiquement eu lieu le 17 juin dernier !

Ces remontées générales cachent toujours des disparités importantes par type de services ou établissements (pour mémoire, chiffres au précédent COSUI PRA du 29 juin : le taux de « présentiel » va de moins de 25 % en AC, 37 % DREAL, 37 % à la DGAC, 51 % en DIRM, jusqu'à 60 % en DIR).

Une nouvelle fois, Force Ouvrière demande que des moyens soient alloués dans les services pour permettre de répondre aux besoins des services, à la protection des agents et à la prise en compte des situations individuelles, voire à se préparer à une seconde vague.

Il est toujours constaté un taux de présentiel très élevé en Outre-Mer (67 %!), malgré le contexte sanitaire en Guyane et à Mayotte ainsi que les cas COVID encore présents au sein des services.

Force Ouvrière rappelle qu'elle reste par ailleurs très vigilante quant à la situation des agents en ASA (dont la répartition en différentes catégories reste non fiabilisée à ce stade), en particulier les raisons médicales et pour garde d'enfants (situation qui perdure en dépit des affirmations gouvernementales). Et que se passe-t-il au-delà du 10 juillet, date de fin de l'état d'urgence ?

FO attire à nouveau l'attention sur **la tension sociale susceptible de se faire jour durant l'été** : les parents qui se sont retrouvés en ASA durant et après le confinement, à qui l'on a ponctionné massivement des jours RTT, à qui on ne donnera pas de prime (prime peut-être financée sur leur CIA de fin d'année), et qui n'auront pas de solution de garde durant toute la période estivale, car les centres aérés ou de loisirs n'auront pu accueillir les enfants au maximum de leurs capacités.

À retenir des débats

L'administration fait état des nettes améliorations sanitaires constatées notamment à travers les chiffres quotidiens de cas déclarés par les hautes autorités sanitaires. La Secrétaire Générale du Ministère envisage donc un passage à la phase 3 du PRA ministériel.

Un projet de loi relatif à la levée de l'état d'urgence et au maintien de 4 mois pendant lesquels le gouvernement pourra prendre de nouvelles mesures en lien avec une nouvelle vague pandémique, est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale.

Toutefois, le Ministère se repose toujours sur le PRA tel qu'il a été adopté et sauf fondement juridique contraire, la SG suivra les règles qu'il édicte et qui permettent aux services de :

- **privilégier le télétravail**, sauf les agents qui ne peuvent télétravailler ;
- **prendre en considération les certificats médicaux pour les agents vulnérables, au-delà du 10 juillet.**

Elle se réfère notamment à un protocole du Ministère du Travail dans lequel seule la règle des 4 m² par agent est remplacée par le respect de la distanciation d'1 m entre agents.

Aussi, tant qu'aucune orientation gouvernementale contraire n'est annoncée, il n'y aura pas de changement des règles. Sinon, cela nécessiterait la tenue des instances, CHSCT-M et CTM, pour discuter du PRA ministériel.

Deux sondages ont été par ailleurs lancés auprès des agents du Ministère, l'un prenant fin au 05/07, l'autre fin juillet.

Stocks de masques : 2 670 000 masques en stock, soit 200 jours d'utilisation pour le pôle ministériel.

Force Ouvrière a demandé à ce que les décisions ministérielles et les consignes soient clairement confirmées aux services et EP :

- le télétravail reste la règle ;
- le recours aux ASA et télétravail pour les gardes d'enfants sont recevables pour la période scolaire ; pour l'été, des précisions seront apportées par le Ministère.
- le maintien du respect des distanciations, le port du masque (chirurgical ou grand public) et la mise à disposition des EPI, des moyens de désinfection ;

– le rappel des responsabilités des directeurs et chefs d'établissements des services déconcentrés afin de minimiser les pressions préfectorales qui sont contradictoires avec ces consignes de précaution et de préservation de la santé de leurs agents.

Sur ce dernier point, Mme la SG attend beaucoup d'un retex pour comprendre le vécu et le ressenti des agents, aussi bien des DREAL que des DDT...

Cellule d'écoute : le recours à cette voie de conseil médico-social est toujours utile pour les agents. Les membres attendent les retours sur les mois d'avril et mai.

Point n°3 : Tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)

Les positions de FO :

Force Ouvrière en avait fait la demande lors du CHSCT-M du 23 janvier dernier, les tableaux de suivi des événements survenus dans le cadre des accidents mortels, graves ainsi que les suicides ont été établis. **Force Ouvrière** rappelle ses attentes de ces suivis ainsi que les suites données par l'administration dans l'accompagnement des agents, collègues et familles.

Force Ouvrière est également revenue sur les accidents et la problématique relevant des comportements des usagers qui, auront été privés de leur véhicule parfois pendant 3 mois et demande le renforcement des messages ministériels sur le sujet.

À retenir des débats

Accidents de services : une campagne relative à la sécurité routière par voie de radio a été amorcée pendant 15 jours avant l'été, puis sera suivie pendant 4 semaines sur les réseaux sociaux.

Suicides : les représentants des personnels réclament la tenue d'enquêtes systématiques et rapides lorsque de tels événements surviennent, que ce soit sur les lieux de travail ou au domicile de l'agent.

Le DRH rappelle toutefois que des événements peuvent ne pas nécessiter d'enquêtes du CHSCT local, mais convient que la formulation proposée dans le cadre de ce suivi doit être reprise.

Pour les tentatives de suicide, les agents doivent pouvoir également bénéficier d'accompagnement, mais il est convenu par tous que les formations et informations sur le sujet et les RPS doivent être incontournables pour les personnels d'encadrement.

Le secrétaire du CHSCT-M rappelle qu'il existe en la matière un guide établi en 2009, ainsi qu'une instruction de 2012 et qui restent aujourd'hui encore les références sur ce sujet. Les remontées du recensement de ces événements et de leur suivi doivent se poursuivre auprès du CHSCT-M.

Point n°4 : Démarche RPS spécifique aux DIR et à VNF (pour information)

Les positions de FO :

Pour FO, après la phase des constats et la présentation de ce diagnostic, il faudra poursuivre vers un plan d'actions et de formations, informations.

À retenir des débats

Cette démarche s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques psycho-sociaux pour laquelle le CHSCT-M avait demandé une réorientation des réflexions vers la prise en considération des suicides. Deux chantiers spécifiques, dont

l'un ciblé sur les DIR suite à une vague de suicides en 2018-2019 et dont l'étude ciblée sur ce sujet, doit permettre de préparer un plan d'actions.

Pour le DRH, la simple présentation devant le CHSCT-M de ce jour et la rencontre du BE avec le secrétaire de CHSCT-M impliquent que l'instance est bien associée à cette phase pré-diagnostic des politiques des services. Une seconde phase avec la rencontre d'agents de terrain dont 2 DIR sont aujourd'hui volontaires.

La finalité de cette démarche est bien de définir des axes de prévention des risques primaires.

Point n°5 : Retour d'expérience (retex) sur la gestion de l'incendie Lubrizol (pour information)

Les positions de FO :

Dans la gestion de l'événement Lubrizol, l'action des agents de tous les services du pôle ministériel notamment les inspecteurs des installations classés, mérite d'être saluée.

Force Ouvrière souligne d'ailleurs que l'importance de l'action des agents mis en exergue par la crise Lubrizol - et confirmé par la crise sanitaire - n'a pourtant pas remis en cause les organisations en cours dans les services du ministère quitte à mettre en péril des fonctionnements reconnus et éprouvés.

Si les principales annonces qui ont suivi portent sur la présence des agents sur le terrain, avec notamment l'augmentation du nombre d'inspection de 50% d'ici 2022, **Force Ouvrière** s'interroge sur la capacité de ces derniers à encaisser une telle augmentation de charge alors même qu'ils sont déjà en limite de charge. D'autant que les annonces se gardent bien de proposer des augmentations d'effectifs, tout au plus, c'est le maintien qui est proposé, mais sur une base correspondant à une vacance de poste déjà critique.

Force Ouvrière note pourtant que les sénateurs de la commission d'enquête proposent de définir un plan pluriannuel de renforcement des effectifs. Si FO souscrit à cette proposition, il ne faut pas négliger la question de fond qu'est l'efficacité de l'inspection, accaparée par des tâches administratives, par l'inflation réglementaire et par les réorganisations chronophages des services.

Enfin, sur l'angle métier, **Force Ouvrière** retient que la confiance accordée au travail des agents du ministère n'est pas suffisamment mise en avant, la parole technique qu'ils portent méritant d'être mise plus en avant en offrant plus d'indépendance aux missions de l'Inspection.

Enfin, et le CHSCT-M ne peut éluder la question de la protection des agents, en situation de crise d'une part et dans leur exposition au risque en général d'autre part. Cet événement et notamment dans la communication, montre les carences qui existent en la matière et cela doit être traité avec sérieux. La présence de services du ministère à proximité de ce site industriel a été fortement impactée dans le cadre des consignes données aux agents concernés et la prévention, leur préparation doivent être travaillées en termes de formations et d'informations.

Ce besoin est d'ailleurs souligné par le réseau des ISST qui réclame :

- un retour de ce retex auprès des autres DREAL pour prise en compte dans les DUERP relatifs aux ICPE ;
- des formations des APCP pour prendre en compte ces risques : consignes/formations à décliner lors de tels événements dans les services.

À retenir des débats

Le DGPR parlant au nom de l'administration souligne le travail remarquable des agents. Sur la présence sur le terrain, il souligne que c'est une question de posture, l'action de l'Inspection devant se tourner vers la pression du contrôle et beaucoup moins sur l'instruction, à ce titre, il souligne le travail en cours et qui va être poursuivie pour alléger les inspecteurs de leurs tâches administratives et d'instruction. Sur la notion d'efficacité, le DGPR résume le sujet toujours en une problématique de posture en rappelant que les Inspecteurs ont été fortement mobilisés sur des sujets chronophages ces dernières années (PPRT, projet éoliens), mais que des formations en vue d'optimiser la posture vont être mises en place et compléter leur formation initiale.

Même si le nombre reste symbolique, le DGPR a profité de ce CHSCT-M pour annoncer que les effectifs de l'inspection vont être augmentés de 50 ETP dès 2021.

Sur la protection des agents, le DGPR a remis la problématique au ministère de l'Intérieur, en charge de la protection civile.

Enfin, il est précisé que le docteur OVELACQ a participé aux missions d'appui auprès des services ministériels, en l'absence de médecin de prévention à la DREAL Normandie. De son point de vue, aucune maladie n'a été déclarée suite à cet accident.



Déclaration liminaire CHSCT-M du 2 juillet 2020

Madame la Présidente du CHSCT-M,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT-M,

Après plusieurs mois d'une situation exceptionnelle sans précédent qui nous a contraints à un fonctionnement du dialogue social adapté aux conditions imposées par un confinement puis à un dé-confinement progressif, nous nous retrouvons ce jour en visio-conférence. Enfin, un cadre qui, s'il n'est pas un vrai retour « à la normale » avec des séances en présentiel, n'en reste pas moins un peu plus participatif et plus réactif de notre point de vue.

L'ordre du jour de ce CHSCT-M, évoqué en commission de suivi le 10 juin dernier est relativement important, lourd, et pourtant sans aucun document préalablement transmis aux membres. Les sujets abordés, certes tous pour information, n'en demeurent pas moins d'une portée fondamentale pour les agents du pôle ministériel et ne peuvent faire l'objet d'une simple consultation des membres qui découvrent les éléments en séance.

Que ce soit le suivi des accidents graves et mortels, des suicides, la démarche RPS spécifique aux DIR, à VNF, tous ces sujets abordés à la présente séance nécessitent la communication de supports et d'éléments préalables pour nous permettre de débattre et vous questionner, le cas échéant. Il convient de souligner que les seuls documents portés à notre connaissance restent des documents transmis par les organisations syndicales...

Il en va de même pour le dernier point relatif au retour d'expérience sur la gestion de l'incendie de Lubrizol. Là encore, les seules sources d'informations dont nous disposons sont des sources parlementaires, médiatiques...

Ces dysfonctionnements vous ont été signalés pendant la phase exceptionnelle de confinement et de retour progressif en activités, mais il n'est franchement pas raisonnable de reprendre un semblant de dialogue social « normal » sur de telles bases !

Force Ouvrière vous demande à l'avenir de communiquer dans les délais réglementaires les documents nécessaires à l'information préalable des membres et permettre des débats éclairés et éclairants.

Enfin, concernant le point 2, relatif à l'évolution de la situation sanitaire et de la reprise d'activités pour le pôle ministériel, Force Ouvrière vous demande de rappeler les consignes évoquées dans le cadre du Plan de Reprise d'activités ministériel qui, s'il a le mérite d'exister, doit bien a fortiori être mis en œuvre, conformément à ce qu'il prévoit. Les annonces gouvernementales ont un effet, et non des moindres, sur les mesures de prévention et de fonctionnement des services et des EP que les instances, CHSCT-M et CTM ont travaillé avec vous.

Comment se pourrait-il que la simple levée de l'état d'urgence le 11 juillet prochain puisse remettre en cause les modalités relevant de la prévention de risques qui persistent sur le territoire. Force Ouvrière vous demande donc d'être clairs en la matière et de confirmer à ce présent CHSCT-M le maintien des règles de fonctionnement permises par le PRA comme toutes les mesures de préservation de la santé physique et mentale des agents de ce pôle ministériel.

Les représentants Force Ouvrière